

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

SEM : premier conseil en 10 ans

SCOM
Libreville/Gabon

LES membres du Conseil d'administration de la Société équatoriale des mines (SEM) étaient en conclave, vendredi 21 janvier dernier. Cette première rencontre intervient, dix ans après la création de cet établissement. Les travaux étaient présidés par le Pr Michel Mboussou, confirmé à cette fonction lors du Conseil des ministres du 17 décembre 2021. Aussi, les administrateurs représentant la présidence de la République, les ministères des Mines, de l'Économie, du Budget, de l'Environnement récemment promus devaient-ils entériner, entre autres, la nomination du nouveau directeur général et le transfert du siège social de la SEM.

Aussi, les administrateurs représentant la présidence de la République, les ministères des Mines, de l'Économie, du Budget, de l'Environnement récemment promus devaient-ils entériner, entre autres, la nomination du nouveau directeur général et le transfert du siège social de la SEM.


la nomination du nouveau directeur général et le transfert du siège social de la SEM. En plus d'examiner la ratification des conventions et contrats signés. Au nombre desquels les accords de coopération de mise en stages professionnels dans le cadre de l'employabilité des jeunes avec l'École des mines et de métallurgie de Moanda (E3MG) et le Centre international multisectoriel de formation et d'enseignement professionnel de Nkok (CIMFEP). Dans le cadre des missions qui attendent les nouveaux administrateurs, le Pr Michel Mboussou a insisté sur le fait que tout cela se fasse en droite ligne des principes de bonne gouvernance contenus dans l'acte uniforme de l'Ohada. Et le président du Conseil d'administration de souligner: " La SEM c'est le levier de la politique minière du Gabon de demain. Aussi, était-il bon que ce conseil se réunisse, afin que nous puissions avoir une idée de la feuille de route du nouveau directeur général, qui est un projet quinquennal".



Photo: DR

Un instantané des travaux présidés par le Pr Michel Mboussou.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE
ET DE LA CONSOMMATION
DIRECTION DE LA CONSOMMATION
N° 000014 /MERS/DGCC/DCN



AVIS AU PUBLIC

RAPPEL DES BOITES DE SARDINES A HUILE DE LA MARQUE « BELLE VILLE »

Nom du produit : SARDINES A HUILE VEGETALE
Marque : BELLE VILLE


Risques: ce produit est impropre à la consommation humaine à cause d'un niveau élevé d'azote volatil* supérieur à la limite maximale de 60 mg d'azote/100g de chair (Codex Stan 94-1981, Rev. 1-1995, normes pour les sardines et produits de type sardines en conserve). Cela explique la présence des caractéristiques organoleptiques (saveur, odeur, texture) inhabituelles constatées par les consommateurs, indiquant l'altération des sardines mises en boîtes.

***l'azote volatil** est le critère mesuré pour évaluer le niveau de décomposition des produits de la mer. La consommation d'un produit altéré peut provoquer chez le consommateur une intoxication alimentaire (douleur abdominale, vomissement, diarrhées).
De plus, il y a tromperie sur les qualités substantielles compte tenu de la quantité d'huile végétale trouvée inférieure à la norme qui est de 70% minimum pour les sardines à l'huile végétale.

Commentaires: les consommateurs doivent cesser la consommation de ces produits et les rapporter au lieu d'achat.



Ils sont par ailleurs invités à informer la DGCC au numéro vert (gratuit) 8085 des lieux de vente desdits produits.

Les opérateurs économiques concernés doivent impérativement retirer ces produits de la vente et les mettre à la disposition de la DGCC pour destruction, sous peine des sanctions prévues par les textes en vigueur.



Fait à Libreville, le 19 JAN. 2022

Le Directeur Général

Luther Steeven ABOUNGA YANGUI

Infoline : Numéro vert (gratuit) 8085
Numéro Whatsapp : 061 000 193

www.dgcc.ga

